

Pour finaliser votre demande

nous vous invitons à nous retourner par voie postale le formulaire de souscription et renouvellement pré-rempli avec les pièces justificatives listées ci-après

Qualit'EnR
24 rue Saint Lazare
CS 50020
75009 PARIS



Pièces complémentaires à joindre à ce bordereau

- 】 Formulaire de souscription et renouvellement avec signature et tampon de l'entreprise
- 】 Annexe « Matériel spécifique »
Merci de contrôler que le Nom du signataire est inscrit, que les cases sont cochées et que le document est daté et signé.
- 】 Attestation de réussite au QCM de la formation Générateur photovoltaïque raccordée au réseau (compétence électrique) agréée de ELIAV SAGHROUN.
- 】 Attestation de stage de la formation Générateur photovoltaïque raccordée au réseau (compétence électrique) agréée de ELIAV SAGHROUN.
Merci de contrôler que l'organisme de formation correspond à celui figurant sur l'attestation de réussite au QCM.
- 】 Attestation de réussite au QCM de la formation Pompes à chaleur en habitat individuel agréée de ELIAV SAGHROUN.
- 】 Attestation de stage de la formation Pompes à chaleur en habitat individuel agréée de ELIAV SAGHROUN.
Merci de contrôler que l'organisme de formation correspond à celui figurant sur l'attestation de réussite au QCM.
- 】 Annexe « Déclaration de nouvelle(s) référence(s) avec la partie attestation de bonne exécution » pour une référence de Générateur photovoltaïque raccordé au réseau : travaux d'installation électrique
Les références doivent avoir moins de 48 mois à la date de réception de votre demande par nos services.
- 】 Annexe « Déclaration de nouvelle(s) référence(s) avec la partie attestation de bonne exécution » pour une référence de Pompe à chaleur
 - PAC air-eau - ABRAHAM ANDRE
 - PAC air-eau - OSINSKI FLORIANLes références doivent avoir moins de 48 mois à la date de réception de votre demande par nos services.
- 】 Factures d'installation :
 - PAC air-eau - ABRAHAM ANDRE
 - PAC air-eau - OSINSKI FLORIANLes références doivent avoir moins de 48 mois à la date de réception de votre demande par nos services.
- 】 Devis d'installation :
 - PAC air-eau - ABRAHAM ANDRE
 - PAC air-eau - OSINSKI FLORIANLes références doivent avoir moins de 48 mois à la date de réception de votre demande par nos services.
- 】 Attestation d'assurance civile générale
Merci de contrôler que l'attestation d'assurance est au nom, adresse et numéro SIRET de l'entreprise qui fait la demande, qu'il ne manque pas de pages, que l'attestation est signée par l'assureur et qu'elle couvre bien les activités correspondant aux qualifications demandées.



Ce document a été créé pour lister tous les éléments à transmettre à Qualit'EnR dans le cadre de votre demande de qualification, aussi, n'hésitez pas à cocher, barrer ou surligner chaque élément joint pour être sûr de ne rien oublier.

- 】 Attestation d'assurance civile décennale
Merci de contrôler que l'attestation d'assurance est au nom, adresse et numéro SIRET de l'entreprise qui fait la demande, qu'il ne manque pas de pages, que l'attestation est signée par l'assureur et qu'elle couvre bien les activités correspondant aux qualifications demandées.
- 】 Relevé de sinistralité
Merci de contrôler que le relevé de sinistralité est au nom et adresse de l'entreprise qui fait la demande, qu'il couvre les 4 dernières années d'activité de votre entreprise et qu'il a été délivré il y a moins de 6 mois.
- 】 Justificatif d'activité : attestation d'inscription au RCS datant de moins de 12 mois
Merci de contrôler que l'attestation est au nom et adresse de l'entreprise qui fait la demande.
- 】 Chèque d'un montant de 284,40 euros TTC (237 euros HT) à l'ordre de Qualit'EnR
- 】 Formulaire d'autorisation d'échange d'information avec le Consuel
Merci de contrôler que le Nom du signataire est inscrit et que le document est daté et signé.
- 】 Annexe attestation « Non réalisation des 5 références Audit 1 - QualiPAC Chauffage »
Merci de contrôler que le Nom du signataire est inscrit et que document est daté et signé.

Bon à savoir

- Dès réception de votre dossier, un courrier d'accusé réception vous sera envoyé précisant la personne en charge du traitement ainsi que ses coordonnées.
- A compter de la date d'accusé réception de votre dossier, vous disposez de 6 mois pour justifier que votre entreprise remplit toutes les conditions d'obtention de la qualification demandée. Si au terme de cette période toutes les conditions d'obtention ne sont pas satisfaites, un refus vous sera notifié.
- Les conditions d'obtention de la qualification sont transparentes et clairement définies dans les règlements d'usage des qualifications téléchargeables sur notre site internet www.qualit-enr.org.
- Les frais d'instruction correspondent au traitement du dossier. Ils sont facturés et encaissés à réception du dossier et sont non-remboursables.
- Nous vous rappelons par ailleurs qu'un historique des courriers, fax et mails transmis par Qualit'EnR est disponible dans votre espace réservé sur le site interne de notre association.



Ce document a été créé pour lister tous les éléments à transmettre à Qualit'EnR dans le cadre de votre demande de qualification, aussi, n'hésitez pas à cocher, barrer ou surligner chaque élément joint pour être sûr de ne rien oublier.



FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

FR-APP-01 (Révision 32 – novembre 2023)

N° identifiant

60996

N° de siret

87957956300039

➤ SUIVI ADMINISTRATIF

Enregistrement FR-APP-01.24.017800 - Cadre à remplir par le pré-instructeur et l'instructeur

(Pré-instructeur) **Reçu le**/...../..... **par**(Instructeur) **Reçu le**/...../..... **par**

➤ INFORMATIONS GÉNÉRALES

Si les informations sont incomplètes ou inexactes, **indiquez les modifications ci-dessous**

Raison sociale ou dénomination	LE MONDE DE L'HABITAT
Forme juridique	SASU
Date de création	26/11/2019
Code NAF	43.22B
Entreprise inscrite	<input type="checkbox"/> Répertoire des métiers <input checked="" type="checkbox"/> Registre du commerce et des sociétés

Représentant légal	<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme
--------------------	---

Nom, prénom	TAIEB Eric
-------------	------------

Poste	Président
-------	-----------

Adresse	5 rue Sophie Germain
---------	----------------------

75014 PARIS

Téléphone	09 70 40 19 93
-----------	----------------

Téléphone contact	
-------------------	--

Portable	06 59 84 85 56
----------	----------------

Site internet	www.monde-habitat.fr
---------------	----------------------

Courriel	direction@monde-habitat.fr
----------	----------------------------

Je souhaite recevoir les flash-infos	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
--------------------------------------	--

Une fois mon entreprise qualifiée, je bénéficie de supports de communication pour promouvoir mon engagement qualité : autocollants véhicules, documents de promotion, panneaux de chantier, affiches, kakémonos, autocollants réglementaires, etc.

Votre précédent choix :	Kit de communication
-------------------------	----------------------

Modifiez votre précédent choix : (1 seul choix possible)	<input type="checkbox"/> 1 - Recevoir le bon d'achat « e-boutique » et commander vos outils de communication
---	--

<input type="checkbox"/> 2 - Recevoir le kit de communication standard
--

<input type="checkbox"/> 3 - Ne rien recevoir

QUALIFICATIONS CONCERNÉES

Certificat 01

**QualiPV 36**

Certificat 01

Certificat 02

**QualiPAC**
Pour tout dépôt avant
le 20/10/2024

ASPECTS FINANCIERS ET MOYENS HUMAINS

Dernier exercice comptable clos Date de clôture /...../.....

Chiffres d'affaires global (€ HT) Effectif total*

Détail par qualification	Part d'activité sous-traitée à un tiers	Nombre d'installations dont la pose a été confiée à un tiers	Nombre d'installations facturées au cours de l'exercice comptable	Effectif technique* participant à la mise en œuvre des installations
 QualiPV 36 %
 Module Chauffage et ECS %

* L'effectif total et l'effectif technique comprennent l'ensemble des salariés et non salariés (attention à ne pas oublier de compter le chef d'entreprise). Le personnel intérimaire et prêt de main d'œuvre ne doivent pas être comptabilisés dans les effectifs de l'entreprise.

Avant dernier exercice comptable clos Date de clôture 31 /12 /2022

Chiffres d'affaires global (€ HT) 632 229,00 Effectif total* 2

Détail par qualification	Part d'activité sous-traitée à un tiers	Nombre d'installations dont la pose a été confiée à un tiers	Nombre d'installations facturées au cours de l'exercice comptable	Effectif technique* participant à la mise en œuvre des installations
 QualiPV 36	0 %	0	0	2
 Module Chauffage et ECS	0 %	0	2	2

* L'effectif total et l'effectif technique comprennent l'ensemble des salariés et non salariés (attention à ne pas oublier de compter le chef d'entreprise). Le personnel intérimaire et prêt de main d'œuvre ne doivent pas être comptabilisés dans les effectifs de l'entreprise.

N° identifiant

60996

N° de siret

87957956300039



INFORMATIONS PRATIQUES

• Taux de sous-traitance de l'activité.

C'est le ratio entre le chiffre d'affaires dans l'activité réalisé avec recours à la sous-traitance de la pose et le chiffre d'affaires total de l'activité.

• Il faut impérativement compléter l'ensemble des informations.

Si la valeur est nulle, indiquez « 0 ». Un champ vide impliquera que nous vous solliciterons pour vous demander l'information manquante et allongera d'autant le délai de traitement de votre dossier.

• À quoi servent ces informations ?

Tout d'abord il faut savoir que tous les organismes de qualification doivent collecter des informations sur les moyens humains et financiers des deux derniers exercices comptables clos. Cela permet notamment de contrôler la cohérence des informations communiquées par l'entreprise (ratio effectif / CA, Chiffre d'affaires / Nombre d'installations, Nombre de réalisations / Effectif technique, ...).

⚠ IMPORTANT

Ces informations sont confidentielles, à usage interne uniquement. Tous nos collaborateurs ont signé un code de déontologie et nous sommes contrôlés sur la confidentialité de nos données.

EXPÉRIENCE : RÉFÉRENCES ET SATISFACTION CLIENT

Le critère pour chaque qualification concernée :
Vous devez déclarer **2 références d'installations de moins de 48 mois**, et fournir pour chaque référence **le devis détaillé, la facture détaillée et une attestation de bonne exécution.**

De plus, une interrogation directe d'un de vos clients sera effectuée par Qualit'EnR.

Qualification(s) concernée(s) par ce critère :



QualiPV 36



Module
Chauffage et ECS

📎 Pour déclarer des références, nous vous prions d'utiliser l'annexe « **Déclaration de nouvelle(s) référence(s)** » de la qualification correspondante et joindre une copie du **devis détaillé et de la facture détaillée.**

Attestation de bonne exécution : nous vous prions d'utiliser l'annexe « **Déclaration de nouvelle(s) référence(s)** » à faire compléter par votre client.

CONTRÔLE DE RÉALISATION

📎 Joindre l'annexe « **Non réalisation des 5 références Audit 1 - QualiPAC Chauffage** » complétée et signée.

📎 Joindre l'annexe « **Paiement audit 1 - QualiPV 36** » complétée et signée.

📎 Joindre l'annexe « **Formulaire d'autorisation d'échange d'information avec le Consuel** » complétée et signée.

N° identifiant

60996

N° de siret

87957956300039

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

• Probatoire

Pour rappel, si vous ne pouvez pas justifier la réalisation de deux installations de moins de 48 mois, seule une qualification dite « probatoire » pourra être délivrée (sous réserve que l'entreprise justifie par ailleurs l'ensemble des autres exigences définies dans le règlement d'usage de la qualification demandée). Au cours des deux années de qualification probatoire, il sera nécessaire de justifier de la satisfaction de ce critère expérience (références, contrôle documentaire, attestation de bonne exécution et interrogation directe) pour pouvoir continuer à bénéficier de la qualification au-delà de la période probatoire.

• Interrogation directe d'un client

Qualit'EnR interrogera un client récent de l'entreprise (référence d'installation de moins de 48 mois ou de moins de 24 mois) pour s'assurer de la satisfaction de ce dernier. L'interrogation directe sera effectuée par courrier adressé directement au client ou dans le cadre d'un entretien réalisé lors d'un audit.

COMPÉTENCES



Joindre l'annexe « **réfèrent technique** » complétée et signée.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DU CONSUEL



Nous vous prions de bien vouloir nous retourner l'attestation de conformité délivrée par le Consuel pour chacune des 2 références **QualiPV 36** déclarées.

ASSURANCES



Joindre vos attestations d'assurance à jour :

- Responsabilité civile générale
- Responsabilité civile décennale



Ces attestations d'assurances doivent couvrir l'activité d'installation des systèmes à énergies renouvelables correspondant aux qualifications demandées

SINISTRALITÉ



Joindre votre relevé de sinistralité couvrant les quatre dernières années, délivré par votre assureur.

MOYENS MATÉRIELS



Joindre l'annexe « **Matériel spécifique** » complétée et signée.

ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE



Joindre les justificatifs d'activité démontrant que votre entreprise a une activité d'installation dans un domaine cohérent avec la qualification demandée :

- **Attestation d'inscription au répertoire des métiers (RM)** datant de moins de 12 mois

- **Attestation d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS)** datant de moins de 12 mois

Vous pouvez également joindre :

- un **certificat de qualification de l'entreprise** délivré pour l'année en cours ou l'année précédente.

N° identifiant

60996

N° de siret

87957956300039

ASSISTANCE QUALIT'ENR

Pour chaque qualification, voici la liste des activités d'installation cohérentes avec la qualification souhaitée :

- **QualiPV 36** : vous justifiez des compétences professionnelles pour la mise en œuvre des équipements relevant d'un des domaines suivants : génie climatique, chauffage, électricité, énergies renouvelables, appareils d'économie d'énergie et solaire photovoltaïque.

ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

J'atteste sur l'honneur pour l'entreprise LE MONDE DE L'HABITAT (60996)

- être à jour de ses obligations sociales et fiscales ;
- ne pas être en état de liquidation judiciaire ou de cessation d'activités ;
- que les dirigeants de fait ou de droit ne font pas l'objet d'une interdiction de gérer ou d'une décision de faillite personnelle ;
- ne pas appartenir à une société dont le siège social est situé dans un pays avec lequel tout commerce est interdit ;
- que le personnel intervenant sur l'installation électrique de la pompe à chaleur et de chauffe-eau thermodynamique est dûment habilité au sens du guide UTE C 18-510 ;
- que les personnes intervenant sur un chantier d'installation d'un générateur photovoltaïque ont reçu une information sur les spécificités du photovoltaïque et bénéficient de l'habilitation électrique requise ;
- que le(s) référent(s) déclaré(s) dans ce formulaire travaille(nt) dans l'entreprise au moment de la demande.

Je m'engage :

- à respecter la charte de chaque qualification souscrite ou renouvelée ;
- à respecter les dispositions du règlement d'usage correspondant à chaque qualification souscrite ou renouvelée ;
- à maintenir à disposition de Quali'EnR tout élément de preuve correspondant au respect et au maintien des critères de qualification ;
- à informer Quali'EnR de tout changement significatif au sein de l'entreprise affectant tout ou partie de la conformité aux exigences de la qualification, notamment en cas de départ d'un référent technique ;
- en cas de recours à de la sous-traitance pour des travaux dans l'activité où l'entreprise est qualifiée, de faire appel obligatoirement à une autre entreprise possédant la même qualification ou une qualification équivalente et m'engage à respecter les règles correspondantes (co-traitance ou sous-traitance) ainsi que d'en informer le client ;
- en cas de délivrance d'un certificat de qualification par Quali'EnR, à ne faire usage de la qualification millésimée que pour les activités pour lesquelles l'entreprise est qualifiée et uniquement pour l'entité locale géographique ayant fait la demande et obtenu le droit d'usage de la marque. L'entreprise s'engage à faire le cas échéant une nouvelle demande séparée pour chaque autre établissement souhaitant lui aussi bénéficier du droit d'usage de la marque ;
- à ne pas faire état de la qualification d'une façon qui puisse nuire à la réputation de Quali'EnR et ne fasse aucune déclaration concernant cette qualification qui puisse être jugée abusive et non autorisée par Quali'EnR ;
- à cesser immédiatement, dès réception de la suspension ou du retrait de la qualification (quel que soit le cas), toute publicité qui, d'une manière ou d'une autre, s'y réfère, et retourne tout document de qualification exigé par Quali'EnR ;
- à veiller à ce qu'aucun document de la marque ou certificat de qualification, ne soit utilisé en totalité ou en partie de façon abusive ou frauduleuse ;
- à se conformer aux exigences de Quali'EnR lorsque l'entreprise fait usage de la mention de sa qualification dans des supports de communication tels que documents, brochures ou publicités ;
- à restituer tout certificat de qualification délivré par Quali'EnR sur demande de celle-ci ;
- à ne pas dégrader le nom, l'image de marque de Quali'EnR, ni de nuire à l'intérêt de ses qualifications ;
- que dans le cas où l'entreprise réalise seule la totalité de l'installation du générateur photovoltaïque raccordé au réseau et intégré au bâti, elle sera obligatoirement titulaire des qualifications QualiPV 36 et QualiPV module Bât, ou QualiPV 500 ;
- à être assurée pour la sous-traitance ou la co-traitance desdits travaux et en apporter la preuve sur demande de Quali'EnR ;
- à faire appel obligatoirement à une entreprise qualifiée QualiPV 36 pour les travaux électriques ou QualiPV module bât pour les travaux d'intégration au bâti, en cas de co-traitance ou de recours à de la sous-traitance de tout ou partie des travaux d'installation de générateurs photovoltaïques raccordés au réseau et inférieurs à 36 kVA ;
- à recourir à une entreprise qualifiée Qualiforage module sonde pour réaliser tous travaux de forages géothermiques verticaux sur sonde ;
- à recourir à une entreprise qualifiée Qualiforage module nappe pour réaliser tous travaux de forages géothermiques verticaux sur nappe ;
- à m'acquitter des frais liés aux contrôles de réalisation, dits « audits », conformément au règlement d'usage DG-APP-12 sauf sans le cadre de la procédure d'audit sur signalement.

Le coût d'un audit pour l'année 2024 est de :

- 250 euros HT pour le premier audit d'un cycle de la qualification QualiPV 36, 210 euros HT pour les suivants.
- 305 euros HT pour chacune des qualifications Qualisol CESI, Qualisol Combi, Qualibois module Eau, Qualibois module Air, QualiPV module Bât, QualiPAC module CET, QualiPAC module chauffage et ECS, Chauffage +, Ventilation + et Recharge Elec +

N°
identifiant
60996



N° de siret
87957956300039

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



L'association Quali'EnR vous précise qu'elle est responsable du traitement des données fournies par vos soins. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des dossiers de qualifications, de publication des certificats, l'envoi de newsletters et d'invitations à des événements en lien avec la qualification. Elles sont destinées aux services internes de l'Association Quali'EnR, ses partenaires (Ademe, collectivités territoriales et partenaires signataires de la charte FAIRE) avec qui elle contracte pour promouvoir ses marques et qualifications, le prestataire en charge de l'envoi des newsletters ainsi que les partenaires de Quali'EnR dans l'organisation d'événements. Elles sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de cette finalité. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (ci-après « loi Informatique et Libertés ») et du règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 portant sur la protection des données personnelles (« RGPD »), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'oubli et à l'effacement des données vous concernant. Vous pouvez également demander la limitation du traitement, la portabilité de vos données et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits sur vos données sur simple demande auprès du délégué à la Protection des données (DPO) de Quali'EnR, à l'adresse suivante : dpo@qualit-enr.org ou par voie postale à l'adresse suivante 24 rue Saint-Lazare, 75009 Paris. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif d'identité pourra vous être demandé. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données et de vos droits, vous pouvez consulter notre politique de protection des données personnelles.

ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE (SUITE)

Les frais liés aux contrôles de réalisation seront remboursés si ces contrôles ne peuvent être réalisés (absence d'installations, etc.). Des frais de traitement administratif de 50 € seront alors retenus du remboursement.

- s'engager à être auditée :
 - au moins une fois au cours des 2 premières années de validité du cycle de qualification ;
 - tant que au cours de la période de validité du cycle de qualification (2 ans si qualification probatoire, sinon 4 ans) les conclusions d'au moins un audit réalisé par Qualit'EnR sur des références d'installation de l'entreprise du champ d'application de la qualification considérée, ne sont pas un « Cas 1 - Excellente prestation » ou un « Cas 2 - Prestation satisfaisante » (les contrôles de corrections des défauts dits « contre-visites » de par leur nature ne sont pas considérés comme des audits d'installation) ;
 - en cas de déclenchement d'une procédure d'audit sur signalement suite à une réclamation d'un tiers.
- à transmettre au moins 5 références de moins de 24 mois pour chaque procédure d'audit créé, ou à défaut 5 références de moins de 48 mois. Si l'entreprise ne possède pas 5 références de moins de 48 mois, l'entreprise s'engage à nous transmettre une déclaration sur l'honneur de non-réalisation de 5 références de moins de 48 mois pour la procédure d'audit concernée ;
- à communiquer à Qualit'EnR toute nouvelle référence d'installation réalisée ;
- sur l'exactitude et la sincérité des informations figurant dans la présente demande, y compris dans les annexes parties intégrantes et indissociables de la demande ;
- à respecter et à faire respecter par les actionnaires, associés, ainsi que le personnel, les règles de conduite du qualifié (l'ensemble des engagements inscrits dans la Nomenclature et le règlement d'usage) et, le cas échéant, le code de conduite professionnelle.

Je joins un chèque de 284,40 euros TTC (237 euros HT) à l'ordre de Qualit'EnR (en précisant au dos de celui-ci votre identifiant), correspondant aux :

- Frais d'instruction forfaitaire entreprise (2024) : 79 euros HT
- Frais d'instruction spécifique « QualiPV 2024 » : 79 euros HT
- Frais d'instruction spécifique « QualiPAC 2024 » : 79 euros HT

Les frais d'instruction sont facturés et encaissés à réception du dossier et non remboursables

À compléter et à signer

Nom du signataire : TAIEB Fait à : 12/02/24 Le : PARIS

Signature :



facultatif : Cachet de l'organisation professionnelle départementale :



Cachet de l'entreprise :



LE MONDE DE L'HABITAT
SASU au capital de 26 000 €
5 rue Sophie Germain 75014 Paris
Tél. 09 70 40 19 93
E-mail : contact@monde-habitat.fr
Site : www.monde-habitat.fr
Siret : 879 579 563 000 13 - APE : 4322B
N° TVA INTRA : FR74 879579563

N°
identifiant
60996



N° de siret
87957956300039

ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Cocher cette case pour confirmer cet engagement indiqué ci-dessous

Dans le cadre d'échanges d'informations, je m'engage à :

- autoriser que les données de mes chantiers (n° de SIREN et de SIRET de l'entreprise, type de travaux, localisation de la réalisation des travaux, date d'achèvement des travaux et organisme de qualification ayant délivré la qualification) puissent être transmises par les administrations de l'État, l'ANAH, et la SGFGAS à l'Ademe et à Qualit'EnR. En cas de refus, votre(s) qualification(s) est(sont) suspendue(s).
- autoriser Qualit'EnR à choisir, de façon aléatoire, le(s) chantier(s) à auditer sur la base des informations transmises par les administrations de l'État, l'ANAH, et la SGFGAS.

Je m'engage également dans le cadre des qualifications QualiPV à :

- autoriser le CONSUEL à transmettre à Qualit'EnR toutes les informations concernant les attestations de conformité à notre nom (visées ou non) établies dans le cadre du décret n°72-1120 du 14 déc. 72 et le résultat de leurs visites.

- être audité sur une des deux premières installations réalisées suite à l'obtention de la qualification puis selon les modalités d'échantillonnage suivantes :

- Si l'entreprise réalise moins de 500 installations au cours d'une période d'un an, couverte par un certificat de qualification, le nombre d'audits correspondra à minima à 7% des installations réalisées sur la période.
- Si l'entreprise réalise plus de 500 installations au cours d'une période d'un an, couverte par un certificat de qualification, le nombre d'audits correspondra à minima à 35+3% des installations réalisées au-delà des 500 premières sur la période.

- m'acquitter des coûts d'audit suivant les modalités financières définies dans le formulaire FR36 Dispositions financières et détaillées dans les engagements ci-avant.

- renseigner dans l'interface du Consuel (<http://monespaceconsuel.com>) mon identifiant Qualit'EnR : 60996.

ANNEXE OBLIGATOIRE

N° identifiant

60996

N° de siret

87957956300039

Raison sociale ou dénomination

LE MONDE DE L'HABITAT

➤ DÉCLARATION « MATÉRIELS SPÉCIFIQUES »

Cette annexe vous permet de déclarer que votre entreprise possède en nom propre, les moyens matériels spécifiques et nécessaires aux activités d'installation correspondant aux qualifications demandées.

En qualité de représentant de l'entreprise LE MONDE DE L'HABITAT (60996), j'atteste sur l'honneur que l'entreprise possède l'ensemble du matériel nécessaire à l'activité d'installation des systèmes à énergies renouvelables correspondant à chaque qualification demandée, et en particulier le matériel spécifique listé ci-après. De plus, en cas de contrôle réalisé par Qualit'EnR ou un organisme tiers mandaté par Qualit'EnR, l'entreprise tiendra à disposition l'ensemble du matériel déclaré ci-contre.

**36 + 500**

Cochez cette case

pour confirmer que vous possédez l'**intégralité** du matériel listé ci-contre

- Boussole,
- Clinomètre,
- Matériel pour réaliser des connexions (notamment pinces à sertir),
- Vérificateur d'absence de tension (VAT),
- Multimètre,
- Pince ampère métrique AC + DC,
- Mesure de terre + testeur boucle de terre,
- Équipements de protection individuelle pour se prévenir des risques électriques,
Notamment :
 - Gants isolants,
 - Dispositif de condamnation pour interrupteur ou disjoncteur et signalisation,
- Équipements de protection individuelle en cas d'intervention sur toiture.

À compléter et à signer

Nom du signataire : **TAIEB**Fait à : **Paris**Le : **12/02/2024**

Signature :

Cachet de l'entreprise :

LMH

— LE MONDE DE L'HABITAT —
SASU au capital de 26 000 €
5 rue Sophie Germain 75014 Paris
Tél. 09 70 40 19 93
E-mail : contact@monde-habitat.fr
Site : www.monde-habitat.fr
Siret : 879 579 563 000 13 - APE : 4322B
N° TVA INTRA : FR74 879579563

ANNEXE OBLIGATOIRE

➤ DÉCLARATION DE NOUVELLE RÉFÉRENCE

FR-AUD-23 (Rev 07 février 2022)

- Cette annexe vous permet de formaliser la satisfaction de votre client concernant la prestation d'installation d'un système à énergies renouvelables correspondant à la qualification demandée.
- Vous pouvez dupliquer ce document en autant d'exemplaires que nécessaire.
- Les attestations de bonne exécution, ou attestations de travaux remplies par votre client pour d'autres organismes de qualification (Qualibat, Qualifelec, ...) sont également acceptées.
- Cette annexe vous permet de déclarer de nouvelles références.

INSTALLATION



QUALI PV

Générateur PV raccordé

- Travaux partie « bâti »
 Travaux partie « électrique »
 Travaux d'installation en surimposition

Puissance en kVA

Mise en service le / /

Coordonnées du chantier * à compléter obligatoirement

Nom et prénom du client :

Adresse complète de l'installation :

Téléphone du client :

Courriel :

ATTESTATION DE BONNE EXÉCUTION

Appréciation de la prestation

À remplir par le client.

Qualité globale de la prestation

- Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante Insatisfaisante

Nom du signataire :

Signature obligatoire :

Fait à :

Le : / /

N° identifiant

60996

N° de siret

87957956300039



Raison sociale ou dénomination

LE MONDE DE L'HABITAT

INFORMATIONS PRATIQUES

- 1- Il ne faut déclarer que des références de moins de 48 mois.
- 2- Votre entreprise s'est engagée à déclarer toutes vos références, aussi n'hésitez pas à photocopier ce document autant que nécessaire.
- 3- Ne déclarez que les références réalisées par votre entreprise, sans recours à la sous-traitance.
- 4- Vous devez obligatoirement déclarer au moins 2 références d'installation de moins 48 mois et joindre les devis, les factures et les attestations de bonne exécution complétées ainsi que les attestations de conformité Consuel correspondants pour nous permettre de réaliser l'étude documentaire.**

MENTIONS RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par les services internes de Quali'EnR à des fins de gestion des attributions des qualifications (critères « expérience » et « contrôle de réalisation »). Les données sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de cette finalité. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (ci-après « loi Informatique et Libertés ») et du règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 portant sur la protection des données personnelles (« RGPD »), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'oubli et à l'effacement des données vous concernant. Vous pouvez également demander la limitation du traitement, la portabilité de vos données et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits sur vos données sur simple demande auprès du délégué à la Protection des données (DPO) de Quali'EnR, à l'adresse suivante : dpo@qualit-enr.org ou par voie postale à l'adresse suivante 24 rue Saint-Lazare, 75009 Paris. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif d'identité pourra vous être demandé. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données et de vos droits, vous pouvez consulter notre politique de protection des données personnelles.

Nécessaire pour sortir de probatoire





ANNEXE OBLIGATOIRE

➤ DÉCLARATION DE NOUVELLE RÉFÉRENCE

FR-AUD-26 (Rev 04 novembre 2020)

- Cette annexe vous permet de formaliser la satisfaction de votre client concernant la prestation d'installation d'un système à énergies renouvelables correspondant à la qualification demandée.
- Vous pouvez dupliquer ce document en autant d'exemplaires que nécessaire.
- Les attestations de bonne exécution, ou attestations de travaux remplies par votre client pour d'autres organismes de qualification (Qualibat, Qualifelec, ...) sont également acceptées.
- Cette annexe vous permet de déclarer de nouvelles références.

INSTALLATION



Chauffage et ECS

- Pompe à chaleur**
- air/eau sol/sol
- eau/eau air/air
- sol/eau air/air multisplit

Puissance en kW

Mise en service le / /

Coordonnées du chantier * à compléter obligatoirement

Nom et prénom du client :

Adresse complète de l'installation :

Téléphone du client :

Courriel :

ATTESTATION DE BONNE EXÉCUTION

Appréciation de la prestation

À remplir par le client.

Qualité globale de la prestation

- Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante Insatisfaisante

Nom du signataire :

Signature obligatoire :

Fait à :

Le : / /

N° identifiant

60996

N° de siret

87957956300039



Raison sociale ou dénomination

LE MONDE DE L'HABITAT

INFORMATIONS PRATIQUES

- 1- Il ne faut déclarer que des références de moins de 48 mois.
- 2- Les références doivent concerner uniquement l'habitat individuel.
- 3- Les références doivent assurer une fonction de chauffage.
- 4- Votre entreprise s'est engagée à déclarer toutes vos références, aussi n'hésitez pas à photocopier ce document autant que nécessaire.
- 5- Ne déclarez que les références réalisées par votre entreprise, sans recours à la sous-traitance.
- 6- Vous devez obligatoirement déclarer au moins 2 références d'installation de moins 48 mois et joindre les devis, les factures et les attestations de bonne exécution complétées, correspondants pour nous permettre de réaliser l'étude documentaire.**

MENTIONS RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par les services internes de Qualit'EnR à des fins de gestion des attributions des qualifications (critères « expérience » et « contrôle de réalisation »). Les données sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de cette finalité. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (ci-après « loi Informatique et Libertés ») et du règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 portant sur la protection des données personnelles (« RGPD »), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'oubli et à l'effacement des données vous concernant. Vous pouvez également demander la limitation du traitement, la portabilité de vos données et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits sur vos données sur simple demande auprès du délégué à la Protection des données (DPO) de Qualit'EnR, à l'adresse suivante : dpo@qualit-enr.org ou par voie postale à l'adresse suivante 24 rue Saint-Lazare, 75009 Paris. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif d'identité pourra vous être demandé. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données et de vos droits, vous pouvez consulter notre politique de protection des données personnelles.

Nécessaire pour sortir de probatoire



ANNEXE OBLIGATOIRE

➤ DÉCLARATION DE NOUVELLE RÉFÉRENCE

FR-AUD-26 (Rev 04 novembre 2020)

- Cette annexe vous permet de formaliser la satisfaction de votre client concernant la prestation d'installation d'un système à énergies renouvelables correspondant à la qualification demandée.
- Vous pouvez dupliquer ce document en autant d'exemplaires que nécessaire.
- Les attestations de bonne exécution, ou attestations de travaux remplies par votre client pour d'autres organismes de qualification (Qualibat, Qualifelec, ...) sont également acceptées.
- Cette annexe vous permet de déclarer de nouvelles références.

INSTALLATION



Chauffage et ECS

Pompe à chaleur

air/eau sol/sol
 eau/eau air/air
 sol/eau air/air multisplit

Puissance 7 en kW

Mise en service le 06/12/2023

Coordonnées du chantier * à compléter obligatoirement

Nom et prénom du client : ABRAHAM ANDRE

Adresse complète de l'installation : 740 RUE DE LA FROIDURE 59310 ORCHIES

Téléphone du client : 0620836907

Courriel : andreabraham@orange.fr

ATTESTATION DE BONNE EXÉCUTION

Appréciation de la prestation

À remplir par le client.

Qualité globale de la prestation

Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante Insatisfaisante

Nom du signataire : ABRAHAM

Fait à : PARIS

Le : 12/02/2024

Signature obligatoire :

N° identifiant

60996

N° de siret

87957956300039



Raison sociale ou dénomination

LE MONDE DE L'HABITAT

INFORMATIONS PRATIQUES

- 1- Il ne faut déclarer que des références de moins de 48 mois.
- 2- Les références doivent concerner uniquement l'habitat individuel.
- 3- Les références doivent assurer une fonction de chauffage.
- 4- Votre entreprise s'est engagée à déclarer toutes vos références, aussi n'hésitez pas à photocopier ce document autant que nécessaire.
- 5- Ne déclarez que les références réalisées par votre entreprise, sans recours à la sous-traitance.
- 6- Vous devez obligatoirement déclarer au moins 2 références d'installation de moins 48 mois et joindre les devis, les factures et les attestations de bonne exécution complétées, correspondants pour nous permettre de réaliser l'étude documentaire.**

MENTIONS RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par les services internes de Qualit'EnR à des fins de gestion des attributions des qualifications (critères « expérience » et « contrôle de réalisation »).

Les données sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de cette finalité.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (ci-après « loi Informatique et Libertés ») et du règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 portant sur la protection des données personnelles (« RGPD »), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'oubli et à l'effacement des données vous concernant.

Vous pouvez également demander la limitation du traitement, la portabilité de vos données et de vous opposer à leur utilisation.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits sur vos données sur simple demande auprès du délégué à la Protection des données (DPO) de Qualit'EnR, à l'adresse suivante : dpo@qualit-enr.org ou par voie postale à l'adresse suivante 24 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

Pour plus d'informations sur la gestion de vos données et de vos droits, vous pouvez consulter notre politique de protection des données personnelles.

Nécessaire pour sortir de probatoire

ANNEXE OBLIGATOIRE

➤ DÉCLARATION DE NOUVELLE RÉFÉRENCE

FR-AUD-26 (Rev 04 novembre 2020)

- Cette annexe vous permet de formaliser la satisfaction de votre client concernant la prestation d'installation d'un système à énergies renouvelables correspondant à la qualification demandée.
- Vous pouvez dupliquer ce document en autant d'exemplaires que nécessaire.
- Les attestations de bonne exécution, ou attestations de travaux remplies par votre client pour d'autres organismes de qualification (Qualibat, Qualifelec, ...) sont également acceptées.
- Cette annexe vous permet de déclarer de nouvelles références.

INSTALLATION



Chauffage et ECS

Pompe à chaleur

air/eau sol/sol

eau/eau air/air

sol/eau air/air multisplit

Puissance 12 en kW

Mise en service le 21/04/2023

Coordonnées du chantier * à compléter obligatoirement

Nom et prénom du client : OSINSKI FLORIAN

Adresse complète de l'installation : 4 Rue Louise Parée 59750 FEIGNIES

Téléphone du client : 0788700724

Courriel : osinskiflorian@gmail.com

ATTESTATION DE BONNE EXÉCUTION

Appréciation de la prestation

À remplir par le client.

Qualité globale de la prestation

Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante Insatisfaisante

Nom du signataire : OSINSKI

Signature obligatoire :

Fait à : PARIS

Le : 12/02/2024

N° identifiant

60996

N° de siret

87957956300039



Raison sociale ou dénomination

LE MONDE DE L'HABITAT

INFORMATIONS PRATIQUES

- 1- Il ne faut déclarer que des références de moins de 48 mois.
- 2- Les références doivent concerner uniquement l'habitat individuel.
- 3- Les références doivent assurer une fonction de chauffage.
- 4- Votre entreprise s'est engagée à déclarer toutes vos références, aussi n'hésitez pas à photocopier ce document autant que nécessaire.
- 5- Ne déclarez que les références réalisées par votre entreprise, sans recours à la sous-traitance.
- 6- Vous devez obligatoirement déclarer au moins 2 références d'installation de moins 48 mois et joindre les devis, les factures et les attestations de bonne exécution complétées, correspondants pour nous permettre de réaliser l'étude documentaire.**

MENTIONS RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par les services internes de Qualit'EnR à des fins de gestion des attributions des qualifications (critères « expérience » et « contrôle de réalisation »).

Les données sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de cette finalité.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (ci-après « loi Informatique et Libertés ») et du règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 portant sur la protection des données personnelles (« RGPD »), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'oubli et à l'effacement des données vous concernant.

Vous pouvez également demander la limitation du traitement, la portabilité de vos données et de vous opposer à leur utilisation.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits sur vos données sur simple demande auprès du délégué à la Protection des données (DPO) de Qualit'EnR, à l'adresse suivante : dpo@qualit-enr.org ou par voie postale à l'adresse suivante 24 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

Pour plus d'informations sur la gestion de vos données et de vos droits, vous pouvez consulter notre politique de protection des données personnelles.

Nécessaire pour sortir de probatoire



ANNEXE OBLIGATOIRE

PAIEMENT **AUDIT 1 - QualiPV 36**

*Pour permettre à Qualit'EnR de programmer l'audit RGE, obligatoire dans le cadre de votre qualification, vous devez transmettre le paiement de l'audit.
Le montant de l'audit est de 300 € TTC (250 € HT).*

OPTION DE PAIEMENT

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Si vous choisissez ce mode de paiement, nous vous invitons à réaliser le paiement depuis l'interface accessible dans le tableau de bord de votre espace réservé (www.qualit-enr.org). C'est un moyen rapide et efficace pour valider ce critère.

OU

PAIEMENT PAR CHÈQUE

Si vous choisissez ce mode de paiement, nous vous invitons à joindre votre chèque à votre demande. **Le chèque doit être à l'ordre de Qualit'EnR.**

N° identifiant

60996

N° de siret

87957956300039



Raison sociale ou dénomination

.....

.....

ANNEXE OBLIGATOIRE

FORMULAIRE D'AUTORISATION D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS AVEC LE CONSUEL

FR-AUD-46 (Rev 05 Avril 2022)

ATTESTATION

Entreprise concernée

Raison sociale LE MONDE DE L'HABITAT

SIRET 87957956300039

Numéro d'identifiant Quali'EnR 60996

Dans le cadre de ma qualification QualiPV 36 ou 500, j'autorise le Consuel à transmettre à Quali'EnR toutes les informations concernant mes demandes d'attestations de conformité (visées ou non) établies dans le cadre des articles D 342-18 à 21 du Code de l'énergie et le résultat de leurs visites.

Parallèlement, Quali'EnR est autorisé à transmettre au Consuel les informations complémentaires indispensables pour l'organisation de mon audit.

Les éléments concernés par cet échange sont notamment :

- Les informations générales de mon entreprise (raison sociale, adresse postale, téléphone, fax, mail).
- Le numéro de SIRET de mon entreprise.
- Les informations sur ma qualification (date de début et de fin du certificat en cours de validité).
- Les informations concernant la demande d'attestation de conformité auprès du Consuel.
- Le retour du paiement de l'entreprise auprès de Quali'EnR.

Cette autorisation démarre dès la signature de ce document.

Je soussigné(e) : TAIEB

ai pris connaissance et accepte les termes de cette autorisation.

Fait à : Paris Le : 12/02/2024

Signature :

Cachet de l'entreprise :

LE MONDE DE L'HABITAT
SASU au capital de 26 000 €
5 rue Sophie Germain 75014 Paris

E-mail : contact@monde-habitat.frSite : www.monde-habitat.fr

Siret : 879 579 563 000 13 - APE : 4322B

N° TVA INTRA : FR74 879579563

N° identifiant

60996

N° de siret

87957956300039



OBJET DU DOCUMENT

Dans le cadre de votre qualification QualiPV 36 ou 500, votre entreprise s'est engagée à être audité sur l'une de ses installations. Dans un souci d'optimisation des coûts et du temps consacré par l'entreprise qualifiée pour ces audits, Quali'EnR et Consuel ont défini un partenariat permettant de mutualiser le contrôle de conformité des installations PV effectué par le Consuel avec l'audit obligatoire des qualifications RGE.

Quali'EnR et le Consuel ont des contraintes fortes pour assurer la confidentialité des informations en leur possession. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir compléter et signer l'attestation ci-après autorisant Quali'EnR et Consuel à échanger les informations nécessaires à la mutualisation des contrôles obligatoires pour nos deux structures.

Nous vous informons que le refus de transmissions d'information entre Quali'EnR et le Consuel ne remet pas en cause votre obligation d'être audité pour maintenir votre qualification RGE.

MENTIONS RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par les services internes de Quali'EnR à des fins d'enregistrement et de conservation du consentement de l'entreprise pour l'importation des installations déclarées au Consuel. Elles sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de cette finalité. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (ci-après « loi Informatique et Libertés ») et du règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 portant sur la protection des données personnelles (« RGPD »), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'oubli et à l'effacement des données vous concernant. Vous pouvez également demander la limitation du traitement, la portabilité de vos données et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits sur vos données sur simple demande auprès du délégué à la Protection des données (DPO) de Quali'EnR, à l'adresse suivante : dpo@qualit-enr.org ou par voie postale à l'adresse suivante 24 rue Saint-Lazare, 75009 Paris. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif d'identité pourra vous être demandé. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données et de vos droits, vous pouvez consulter notre politique de protection des données personnelles.

ANNEXE RÉFÉRENT TECHNIQUE

⊗ ATTESTATION DE PRÉSENCE DES RÉFÉRENTS

J'atteste sur l'honneur que les référents déclarés ci-après comme « présents » sont bien employés au sein de la société LE MONDE DE L'HABITAT (60996).

En cas de départ d'un référent, je m'engage à en informer Qualit'EnR, conformément aux dispositions prévues dans le règlement d'usage des qualifications.

Nom HAYAT

Prénom Yoni

Contact

Référent toujours présent ?
(si non préciser date de départ)

Oui

Non, départ le 12/02/2024

Compétence validée et souhaitée



N°
identifiant
60996

N° de siret
87957956300039



Pour tout nouveau référent technique

📎 Récapitulatif des pièces à fournir suivant les cas :

- **Formation agréée**
Copie de l'attestation de réussite aux évaluations de stage

ou
- **Formation longue ou VAE**
Copie de l'attestation de présence
ou copie du Diplôme

À compléter et à signer

Nom du signataire : TAIEB Fait à : Paris Le : 12/02/2024

Signature :

Cachet de l'entreprise :



ANNEXE RÉFÉRENT TECHNIQUE

N°
identifiant
60996



N° de siret
87957956300039

⤷ ATTESTATION DE PRÉSENCE DES RÉFÉRENTS

J'atteste sur l'honneur que les référents déclarés ci-après comme « présents » sont bien employés au sein de la société LE MONDE DE L'HABITAT (60996).
En cas de départ d'un référent, je m'engage à en informer Qualit'EnR, conformément aux dispositions prévues dans le règlement d'usage des qualifications.

Nom SAGHROUN **Compétence validée et souhaitée**
Prénom ELIAU
Contact 0970401993



36

Chauffage
et ECS

Référent toujours présent ?

(si non préciser date de départ)

Oui

Non, départ le /..... /.....

Nom

Compétence validée et souhaitée

Prénom



36

Chauffage
et ECS

Référent toujours présent ?

(si non préciser date de départ)

Oui

Non, départ le /..... /.....

Nom

Compétence validée et souhaitée

Prénom



36

Chauffage
et ECS

Référent toujours présent ?

(si non préciser date de départ)

Oui

Non, départ le /..... /.....

À compléter et à signer

Nom du signataire : TAIEB

Fait à : Paris

Le : 12/02/2024

Signature :

Cachet de l'entreprise :



E-mail : contact@monde-habitat.fr

Site : www.monde-habitat.fr



ANNEXE NON-RÉALISATION DE 5 RÉFÉRENCES PROCÉDURE AUDIT

1 - QualiPAC Chauffage

FR-AUD-96 Rev 01 novembre 2021

N° identifiant

60996



N° de siret

87957956300039

Raison sociale ou dénomination

LE MONDE DE L'HABITAT

⊗ ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'ENTREPRISE

J'atteste que mon entreprise LE MONDE DE L'HABITAT (Identifiant : 60996) n'a pas réalisé d'autres chantiers rentrant dans le champ de la qualification QualiPAC Chauffage au cours des 48 derniers mois que ceux listés ci-après en bas de page.

À compléter et à signer

Nom du signataire :

TAIEB

Fait à :

Paris

Le :

LMH

12/02/2024

Signature :

Cachet de l'entreprise :

LE MONDE DE L'HABITAT
SASU au capital de 26 000 €
5 rue Sophie Germain 75014 Paris
Tél. 09 70 40 19 93
E-mail : contact@monde-habitat.fr
Site : www.monde-habitat.fr
Siret : 879 579 563 000 13 - APE : 4322B
N° TVA INTRA : FR74 879579563

⊗ LISTE DES RÉFÉRENCES ACTUELLEMENT DÉCLARÉES PAR L'ENTREPRISE

Systeme	Critère technique	Date de mise en service	Nom et prénom du client	Adresse	CP et Ville	Téléphone et/ou courriel du client
PAC air-eau	7kW	06/12/2023	ABRAHAM ANDRE		59310 / ORCHIES	
PAC air-eau	12kW	21/04/2023	OSINSKI FLORIAN		59750 / FEIGNIES	

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par les services internes de Quali'EnR à des fins de gestion des attributions des qualifications (critère « contrôle de réalisation »). Les données sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de cette finalité. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (ci-après « loi Informatique et Libertés ») et du règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 portant sur la protection des données personnelles (« RGPD »), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'oubli et à l'effacement des données vous concernant. Vous pouvez également demander la limitation du traitement, la portabilité de vos données et de vous opposer à leur utilisation.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits sur vos données sur simple demande auprès du délégué à la Protection des données (DPO) de Quali'EnR, à l'adresse suivante : dpo@qualit-enr.org ou par voie postale à l'adresse suivante 24 rue Saint-Lazare, 75009 Paris. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif d'identité pourra vous être demandé. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données et de vos droits, vous pouvez consulter notre politique de protection des données personnelles.



CHARTRE QUALITÉ

POUR LES INSTALLATEURS DE GÉNÉRATEURS PHOTOVOLTAÏQUES

Les installateurs QualiPV ont signé et se sont engagés à respecter les 10 points de cette charte.

- 01 | Posséder au sein de son entreprise les **compétences professionnelles** nécessaires, acquises par la formation initiale ou continue et par une pratique confirmée. Être à jour de ses obligations légales, et disposer des garanties légales couvrant explicitement l'ensemble des activités et travaux qu'elle réalise.
- 02 | Préconiser des matériels et équipements photovoltaïques conformes aux exigences réglementaires et être le **relais des informations** de l'Association Qualit'EnR et des organismes publics.
- 03 | En amont, assurer auprès du client un **rôle de conseil**, l'assister dans le choix des solutions les mieux adaptées, compte tenu du « gisement solaire » local, des contraintes du site, et de la possibilité de raccordement au réseau.
- 04 | Après visite sur site, soumettre au client un **devis descriptif écrit, détaillé et complet**, de l'installation solaire qu'elle propose, affichant un délai de réalisation, des termes de paiement, des conditions de garantie légale et un productible annuel moyen attendu en kWh.
- 05 | **Informé le client** sur les démarches nécessaires, relatives en particulier aux déclarations préalables de travaux, aux demandes d'autorisation de raccordement et de production d'électricité, aux conditions d'octroi des aides publiques et des incitations fiscales en vigueur.
- 06 | Une fois l'accord du client obtenu (devis co-signé), réaliser l'installation commandée dans le **respect des règles** professionnelles, normes et textes réglementaires applicables, selon les prescriptions prévues.
- 07 | **Mettre en service** l'installation, puis procéder à la réception des travaux en présence du client. Lui remettre les notices et tous documents relatifs aux conditions de garantie et d'entretien/maintenance du générateur photovoltaïque raccordé au réseau électrique.
- 08 | Remettre au client une **facture descriptive détaillée** (qui distingue a minima le poste « fourniture des équipements », et le poste « main d'œuvre ») et complète de la prestation, conforme au devis (avec désignation précise des équipements relatifs au générateur photovoltaïque installé). Lui fournir en outre toute attestation signée dont celui-ci aurait besoin pour faire valoir ses droits aux aides publiques et au tarif d'achat de l'électricité solaire.
- 09 | En cas d'anomalie ou d'incident de fonctionnement de l'installation signalé par le client, **s'engager à intervenir** sur le site dans des délais rapides, et procéder aux vérifications et remises en état nécessaires, dans le cadre des obligations d'intervention attachées à la garantie de bon fonctionnement.
- 10 | Favoriser toute **opération de contrôle** que l'Association Qualit'EnR ou son mandataire souhaiterait effectuer sur ses réalisations, aux fins d'examiner les conditions de mise en œuvre et de réalisation des prestations.

QualiPV est un signe de qualité géré par Qualit'EnR.

Retrouvez tous les installateurs QualiPV sur www.qualit-enr.org, le portail des installateurs d'énergies renouvelables.



CHARTRE QUALIPV

DG-APP-07 - Charte QualiPV (Rev.05 août.2017)



Formulaire de souscription et/ou de renouvellement
Qualit'EnR - 24 rue Saint-Lazare - CS 50020 - 75009 PARIS
Tél : 01 48 78 70 90 - qualification@qualit-enr.org



CHARTRE QUALITÉ

POUR LES INSTALLATEURS DE POMPES À CHALEUR

Les installateurs QualiPAC ont signé et se sont engagés à respecter les 10 points de cette charte.

- 01 | Posséder au sein de son entreprise les **compétences professionnelles** nécessaires, acquises par la formation initiale ou continue et par une pratique confirmée. Être à jour de ses obligations légales, et disposer des garanties légales couvrant explicitement l'ensemble des activités et travaux qu'elle réalise.
- 02 | Préconiser des matériels NF PAC ou Heat Pump KEYMARK pour une PAC ou NF Électricité Performance pour un CET – ou respectant les mêmes exigences – et être le **relais des informations** de l'Association Qualit'EnR et des organismes publics.
- 03 | En amont, assurer auprès du client un **rôle de conseil**, l'assister dans le choix des solutions les mieux adaptées à l'aide d'une étude thermique et compte tenu des contraintes du site, de la taille du foyer, et des énergies d'appoint disponibles.
- 04 | Après visite sur site, soumettre au client un **devis descriptif écrit, détaillé et complet**, de l'installation d'un système de pompe à chaleur, en fixant un délai de réalisation, des termes de paiement et des conditions de garantie légale.
- 05 | **Informé le client** sur les démarches nécessaires, relatives en particulier aux déclarations préalables de travaux, aux conditions d'octroi des aides publiques et des incitations fiscales en vigueur.
- 06 | Une fois l'accord du client obtenu (devis co-signé), réaliser l'installation commandée dans le **respect des règles** professionnelles, normes et textes réglementaires applicables, selon les prescriptions prévues.
- 07 | **Régler et mettre en service l'installation**, puis procéder à la réception des travaux en présence du client. Lui remettre les notices et tous documents relatifs aux conditions de garantie et d'entretien/ maintenance de la PAC et/ou du CET et lui proposer systématiquement un contrat d'entretien.
- 08 | Remettre au client une **facture descriptive détaillée** (qui distingue a minima le poste « fourniture des équipements », et le poste « main d'œuvre ») et complète de la prestation, conforme au devis (avec désignation précise des matériels installés et références exactes de leur certification). Lui fournir en outre toute attestation signée dont celui-ci aurait besoin pour faire valoir ses droits aux aides publiques.
- 09 | En cas d'anomalie ou d'incident de fonctionnement de l'installation signalé par le client, **s'engager à intervenir** sur le site dans des délais rapides, et procéder aux vérifications et remises en état nécessaires, dans le cadre des obligations d'intervention attachées à la garantie de bon fonctionnement.
- 10 | Favoriser toute **opération de contrôle** que l'Association Qualit'EnR ou son mandataire souhaiterait effectuer sur ses réalisations, aux fins d'examiner les conditions de mise en œuvre et de réalisation des prestations.

QualiPAC est un signe de qualité titulaire de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) géré par Qualit'EnR. Retrouvez tous les installateurs QualiPAC sur www.qualit-enr.org, le portail des installateurs d'énergies renouvelables.



CHARTRE QUALIPAC

PP-09 - Charte QualiPAC (Rev. 04 septembre 2017)



Formulaire de souscription et/ou de renouvellement
Qualit'EnR – 24 rue Saint-Lazare – CS 50020 – 75009 PARIS
Tél : 01 48 78 70 90 – qualification@qualit-enr.org